

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Durcisseur**
- **Code du produit 852**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure
 - SU7 Imprimerie et reproduction de supports enregistrés
 - SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
 - SU11 Fabrication de produits en caoutchouc
 - SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
 - SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
- **Catégorie du produit PC19 Intermédiaire**
- **Catégorie du procédé**
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.
 - PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).
- **Emploi de la substance / de la préparation**
 - Durcisseur
 - Agent de réticulation
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 - KECK-CHIMIE
 - Zone-Industrielle B.P.6
 - F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
 - Département sécurité du produit
 - e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 - Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
 - Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 - Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 1)

*Xi; Sensibilisant**R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**F; Facilement inflammable**R11: Facilement inflammable.**R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

*A des effets narcotisants.**Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.**Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.**A des effets narcotisants.**Prendre des mesures contre une charge électrostatique.**Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.**Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.**Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.*

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

*Xi Irritant**F Facilement inflammable*

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

aromatique polyisocyanate prépolymère

· **Phrases R:**

*11 Facilement inflammable.**36 Irritant pour les yeux.**43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· **Phrases S:**

*9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.**16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.**23 Ne pas respirer la vapeur.**24 Éviter le contact avec la peau.**37 Porter des gants appropriés.**60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.*

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 2)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
	aromatique polyisocyanate prépolymère ☒ Xi R36; ☒ Xi R43 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25 - 50%

· Description :

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Durcisseur

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	50 - 100%
	aromatique polyisocyanate prépolymère ☒ Xi R36; ☒ Xi R43 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25 - 50%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales :

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recourir à un traitement médical

· après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin.

· après ingestion :

Demander conseil à un médecin.

Ne pas faire vomir!

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir

Never give anything by mouth to an unconscious person.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 3)

Vertiges
 Perte de connaissance
 Etat maladif
 Troubles asthmatiques
 Manifestations allergiques
 Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
 Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.
 Peut être dégagé en cas d'incendie :
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 Sous-produits de combustion incomplète.
 Oxyde d'azote (NOx)
 Acide acétique
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
 Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
 Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
 Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
 Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
 Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
 Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
- **Classe de feux:** Classe B: liquides et des solides liquéfiables

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
 Mettre les personnes en sécurité.
 Veiller à une aération suffisante
 Tenir éloignées les sources d'incendie
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
 En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
 En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 For large amounts: Pump off product.
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 4)

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompe ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Utiliser des appareils résistant aux solvants

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir éloignées les sources d'incendie

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Porter des chaussures à semelles conductrices

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 5)

- **Indications concernant le stockage commun :**
 - Ne pas stocker avec les aliments
 - Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 - Ne pas conserver avec les agents de réduction
 - Ne pas stocker avec des acides.
 - Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
 - Ne pas conserver avec de l'eau
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
 - Tenir les emballages hermétiquement fermés
 - Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
 - Stocker à sec
 - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz
 - Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement
- **Température de stockage recommandée :** 5 - 30 °C
- **Classe de stockage :** 3A (flammable liquids)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

141-78-6 acétate d'éthyle (50-100%)

VME (France) 1400 mg/m ³ , 400 ppm

· **DNEL**

* sans rapport

*¹ critère d'effet le plus important : irritation (voies respiratoires)*² pas d'évaluation quantitative des risques possible

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	4,5 mg/kg bw/day (consommateur) * ¹
	DNEL (akut, oral, systemisch)	- mg/kg bw/day (consommateur) *
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, lokal)	- mg/cm ² (consommateur) * ²
		- mg/kg bw/day (ouvrier) * ²
		- mg/cm ² (ouvrier) * ²
	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	37 mg/kg bw/day (consommateur) 63 mg/kg bw/day (ouvrier)
	DNEL (akut, dermal, lokal)	- mg/kg bw/day (consommateur) * - mg/kg bw/day (ouvrier) *
	DNEL (akut, dermal, systemisch)	- mg/kg bw/day (consommateur) * - mg/kg bw/day (ouvrier) *

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 6)

Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, lokal)	367 mg/m ³ (consommateur) *1 734 mg/m ³ (ouvrier) *1
	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	37 mg/m ³ (consommateur) *1 734 mg/m ³ (ouvrier) *1
	DNEL (akut, inhalativ, lokal)	734 mg/m ³ (consommateur) *1 1468 mg/m ³ (ouvrier) *1
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	734 mg/m ³ (consommateur) *1 1468 mg/m ³ (ouvrier)

· **PNEC**

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	0,24 mg/kg (sol (matière sèche)) 650 mg/l (station d'épuration des eaux usées) 0,026 mg/l (eau de mer) 200 mg/kg (oral, secondary intoxication) 0,125 mg/kg (sédiment (marin, matière sèche)) 1,25 mg/kg (sédiment (d'eau douce, matière sèche)) 0,26 mg/l (eau douce) 1,65 mg/l (libération intermittente)
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 7)

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc nitrile

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme :	liquide
---------	---------

Couleur :	jaunâtre
-----------	----------

Odeur :	de solvant
---------	------------

Seuil olfactif:	Non déterminé.
-----------------	----------------

valeur du pH:	Non déterminé.
---------------	----------------

· **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
-------------------	---------------

Point d'ébullition :	76 °C
----------------------	-------

Point d'éclair :	-4 °C
------------------	-------

Température d'inflammation :	460 °C
------------------------------	--------

Température de décomposition :	Non déterminé.
--------------------------------	----------------

Auto-inflammation :	Non déterminé.
---------------------	----------------

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

· **Limites d'explosion :**

inférieure :	2,1 Vol %
--------------	-----------

supérieure :	11,5 Vol %
--------------	------------

Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa
-----------------------------	--------

Densité à 20 °C:	1,046 g/cm ³
------------------	-------------------------

Densité relative.	Non déterminé.
-------------------	----------------

Densité de vapeur.	Non déterminé.
--------------------	----------------

Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
------------------------	----------------

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 8)

- | | |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : | S'hydrolyse
non ou peu miscible
hydrolysé |
| · Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non déterminé. |
| · Viscosité : | |
| dynamique : | Non déterminé. |
| cinématique à 20 °C: | 13 s (DIN 53211/4) |
| · Teneur en solvants : | |
| solvants organiques | 58,7 % |
| eau : | 0,0 % |
| · Teneur en substances solides : | 41,3 % |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Réactions au contact de l'eau (s'hydrolyse en constituant du dioxyde de carbone)
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
Réactions aux acides puissants et aux alcalis
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air
Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines
Vives réactions aux groupes NHx, OH et SH
Réactions aux acides
Réaction aux alcools
Réaction aux amines
Réactions au contact de l'eau (s'hydrolyse en constituant du dioxyde de carbone)
Danger d'éclatement
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acides
Eau
amines
alcools
métaux alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
isocyanates

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
*⁵vapeur

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 9)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	LD ₅₀ Akute Toxizität, oral:	4935 mg/kg (lièvre)
Dermique	LD ₅₀ Akute Toxizität, dermal:	18000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC ₅₀ Acute toxicity, inhalation:	(6h) > 22,5 mg/l (rattus)
	LC ₅₀ (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	1600 mg/l (rattus)
	LC ₅₀ (8 h) Akute Toxizität, inhalativ:	58 mg/l (rattus)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :**

Irrite la peau et les muqueuses.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

141-78-6 acétate d'éthyle

Effet d'irritation de la peau - (lapin)

· **des yeux :**

Effet d'irritation.

141-78-6 acétate d'éthyle

Effet d'irritation des yeux + (lapin)

· **Sensibilisation :**

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

141-78-6 acétate d'éthyle

Sensibilisation - (OECD TG 406) (cochon d'Inde)

· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité subaiguë à chronique :**

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	No Observed Adverse Effect Level (oral)	900 mg/kg bw/day (rattus)
Inhalatoire	Lowest Observed Adverse Effect Level (inhalativ)	350 ppm (rattus) (OECD 413)

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Irrite la peau et les muqueuses.

Peut irriter les voies respiratoires.

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

· **Sensibilisation** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

·

141-78-6 acétate d'éthyle

Mikrokerntest (Micronucleustest) - (souris) (OECD 474)

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

141-78-6 acétate d'éthyle

Algentoxizität	17,9 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC ₁₀ -Bakterientoxizität	(18h) 650 mg/l (Pseudomonas putida)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 10)

EC ₅₀ -Daphnientoxizität	(48h) 717 mg/l (Daphnia magna)
EC ₅₀ -Algentoxizität	(48h) 3300 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
Fischttoxizität	(48h) 333 mg/l (Leuciscus idus)
IC ₅₀ -Algentoxizität	(48h) 3300 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC ₀ -Fischttoxizität	(48h) 431 mg/l (poisson zèbre (Danio rerio))
LC ₅₀ -Fischttoxizität	(96h) 230 mg/l (fathead minnow (Pimephales promelas))

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est instable dans l'eau. Les indications pour l'élimination se réfèrent aussi aux produits de l'hydrolyse.

141-78-6 acétate d'éthyle

Hydrolyse	(25 °C)
	Demi-vie: 16 a (pH: 5)
	Demi-vie: 2 a (pH: 7)
	Demi-vie: 7,5 jr (pH: 9)

· Degré d'élimination :

141-78-6 acétate d'éthyle

biologische Abbaubarkeit (Biodegradation)	100% (28d) (OECD 301 D)
	(28d) 100% (30D)

· Autres indications :

Released product will react with water by formation of inert and non-biodegradable solids.

· Comportement dans des compartiments de l'environnement :

· **Composant** : The product is insoluble and floats on water.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques :

· Remarque :

141-78-6 acétate d'éthyle

theoretischer Sauerstoffbedarf (TSB)	1,820 g O ₂ /g (.)
--------------------------------------	-------------------------------

· Autres indications écologiques :

· **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE** : contains no adsorbable organically bound halogens (AOX)

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aucune disposition sur les eaux usées.

· Code déchet :

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014



Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

LA MORT.

(suite de la page 11)

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1866
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA	1866 RÉSINE EN SOLUTION, mélange RESIN SOLUTION, mixture
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	3 Flammable liquids. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS :	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 2 (D/E)
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1866, RÉSINE EN SOLUTION, mélange, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Marquage selon les directives CEE :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 12)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :***Xi Irritant**F Facilement inflammable*· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :***aromatique polyisocyanate prépolymère*· **Phrases R :***11 Facilement inflammable.**36 Irritant pour les yeux.**43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*· **Phrases S :***9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.**16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.**23 Ne pas respirer la vapeur.**24 Éviter le contact avec la peau.**37 Porter des gants appropriés.**60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.*· **Prescriptions nationales :**· **Indications sur les restrictions de travail :***Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent*· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	25-100

· **Classe de pollution des eaux :***Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant*· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction***TRGS 400 "Risk assessment for activities involving hazardous substances"**TRGS 401 "Risks resulting from skin contact - identification, assessment, measures"**TRGS 500: "precautions: minimum standards"**TRGS 600 "Substitution"**TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "**TRGS 800 "Fire protection measures"*· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.****SECTION 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes***H225 Liquide et vapeurs très inflammables.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.**R11 Facilement inflammable.**R36 Irritant pour les yeux.**R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.**R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*· **Service établissant la fiche technique : Laboratoire**

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2014

Révision: 02.06.2014

Nom du produit Durcisseur

(suite de la page 13)

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organization
((*)) long-term exposure, local effects
((**)) long-term exposure, systemic effects
((***) acute exposure, local effects
((****)) acute exposure, systemic effects
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
bw: bodyweight
Langz., Langzeit: chronical exposure,
akut: acute (exposure)
lokal: local effects
system., systemisch: systemic effects
PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet
LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
LD₀: lethal concentration for 0 percent
LD₀: lethal dose for 0 percent
nb / n.b. : not determined
gamete mutagenit. : gamete/germ cell mutagenicity
carcinogen. : carcinogenicity
theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand
AOX: adsorbable organically bound halogens
TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)
Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)
inh., inhal., inhalativ : inhalative
n.a.: non applicable
(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published
Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water
n.v.: not available
Susp.: suspension
H: le produit est résorbant par la peau
Algentoxizität: toxicity for algae
Bakterientoxizität: toxicity for bacteria
Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia
Fischtoxizität: toxicity for fishes
biologische Abbaubarkeit: biodegradation
DOC: dissolved organic carbon
Halbwertszeit: half-life
DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization
EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)
OECD: OCDE Ligne directrice
dry weight, dry matter = matière sèche
pos: positif
neg: négatif
inhal. : par inhalation
NOEC (No Observed Effect Concentration),
NOEL (No Observed Effect Level),
NOAEL (No Observed Adverse Effect Level): dose sans effet toxique observable.
NOELR (no-observed-effect-loading rate)
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
· **Sources.** <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**